

1. Objet du contrat

L'objet du contrat est défini par les voyages publiés dans ce catalogue ou tout autre prestation de voyage dont il est question dans ce catalogue. Les conditions générales de voyage et les informations importantes ci-après sont aussi une partie constituante des présentes conditions. Nous nous engageons à organiser votre voyage du début à la fin selon les indications et les descriptions figurant dans les catalogues et les autres publications d'Unique Travel, de mettre à votre disposition l'hébergement convenu et de vous fournir toutes les autres prestations comprises dans le forfait que vous avez choisi. Nous vous signalons également que nos prestations ne sont valables en général qu'à partir de l'aéroport/parking des cars en Suisse et, pour les voyages en bateau, à partir du port d'embarquement. Veuillez consulter les indications correspondantes dans nos catalogues. Il est donc dans votre intérêt de vous présenter à temps au lieu de départ.

2. Conclusion du contrat

Le contrat entre vous-même et Unique Travel prend effet au moment où votre inscription, communiquée sous forme écrite, téléphonique ou lors d'une visite personnelle au bureau de réservation, est acceptée sans réserves. Dès ce moment, les droits et les obligations découlant du contrat (y compris les présentes conditions générales de contrat et de voyage) entrent en vigueur, tant pour vous que pour Unique Travel. Si vous inscrivez d'autres participants, vous devez répondre de leurs obligations contractuelles (en particulier en ce qui concerne l'acquiescement du montant du voyage) comme de vos propres obligations. Les dispositions contractuelles et ces conditions générales de voyage et de contrat sont applicables à tous les participants. Pour les prestations individuelles telles que vol, bus, ferry, voiture de location, nuitée à l'hôtel etc. ainsi que pour les réservations en ligne des hébergements privés, agrotourisme et voiliers/bateaux, Unique Travel agit uniquement à titre d'intermédiaire et leurs conditions de voyage et de contrat sont applicables.

3. Prix du voyage et conditions de paiement

Nos prix s'entendent par personne en francs suisses, avec logement en chambre double ou par unité. Pour les réservations d'hôtel seul dès 7 jours il n'y a pas de frais supplémentaire à payer. Si vous nous réservez uniquement un hôtel ou un appartement/bungalow/maison pour un séjour de moins de 7 jours, nous vous facturons en sus des frais de CHF 40.- par dossier. Conformément à la loi, tous nos prix incluent la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) et sont payables au comptant. Nous vous rendons attentif au fait que votre bureau de réservation se réserve le droit de prélever, en sus des prix indiqués dans le catalogue, une commission pour les frais de réservation et de dossier. Au moment de la réservation, un acompte de CHF 500.- est requis. Pour le paiement, vous êtes priés de n'utiliser que les bulletins de versement qui vous ont été remis. Le solde est à régler avant le départ. Les documents de voyage vous sont remis ou adressés après versement du montant total de la facture. Un versement qui ne nous parvient pas dans les délais nous autorise à suspendre les prestations convenues. En cas d'augmentation ultérieure des prix par les entreprises de transport (p. ex. hausse du prix du carburant), de nouvelle introduction ou augmentation de taxes (p. ex. taxes d'aéroport), de fluctuations des taux de change et d'augmentations de prix décrétées par l'Etat (p. ex. TVA), Unique Travel se réserve le droit de réviser les prix indiqués dans ses catalogues. Nous ne facturons les augmentations de prix que pour les frais supplémentaires qui nous incombent avec en sus des frais de dossier de maximum CHF 30.-. Si l'augmentation représente plus de 10% du prix forfaitaire convenu à l'origine, vous êtes en droit de résilier le contrat dans les 5 jours suivant la réception de notre notification. Les rabais et les réductions ne sont pas cumulables. Toutes les factures avec la réduction « réservation anticipée » doivent être payées dans leur intégralité jusqu'au 15.04.2010. Dans le cas contraire, la réduction «réservation anticipée» n'est plus valable et une nouvelle facture vous sera établie sans la réduction «réservation anticipée».

4. Conditions d'annulation/de modification

En cas d'annulation d'un voyage confirmé ou d'une modification (changement de nom, de date de départ ou d'hôtel) effectuée avant l'entrée en vigueur des délais d'annulation une taxe pour frais administratifs de CHF 100.- par personne, au maximum CHF 200.- par dossier, sera perçue. Ces frais sont également perçus pour les changements de réservation dont la somme totale est inférieure à CHF 1000.-. Si vous annulez votre voyage 30 jours la date de départ, nous devons prélever, en sus des frais indiqués ci-dessus, une indemnité calculée en pour cent du prix de l'arrangement :

30 – 15 jours avant le départ = 40% du prix
14 – 8 jours avant le départ = 60% du prix
7 – 0 jours avant le départ = 100% du prix

En cas d'annulation d'un programme actif ou spécial (croisières d'île en île avec vélo, circuits, vacances à vélo, les conditions suivantes s'appliquent:

Dès une réservation définitive et jusqu'à 31 jours avant le départ: = 20% du prix
30 – 15 jours avant le départ = 40% du prix
14 - 8 jours avant le départ = 60% du prix
7 – 0 jours avant le départ = 100% du prix

En cas d'annulation de la croisière à bord du MS Arion et MS La Belle de l'Adriatique les conditions suivantes s'appliquent :

Dès une réservation définitive et jusqu'à 60 jours avant le départ: 10% du prix
59 – 30 jours avant le départ = 45% du prix
29 – 15 jours avant le départ = 75% du prix
14 – 0 jours avant le départ = 100% du prix

En cas d'annulation des bateaux charter, yachts, voiliers, des conditions spéciales sont applicables. Celles-ci sont indiquées dans le contrat charter que vous devez signer.

Pour des réservations de ferry et de vols de ligne «vol seul» des conditions différentes sont applicables. Celles-ci sont indiquées de manière détaillée sur votre confirmation/facture.

Si, pour une raison quelconque, vous devez interrompre votre voyage avant son terme, Unique Travel ne peut vous rembourser que les prestations dont vous n'avez pas bénéficié pour autant que les prestataires nous aient eux-mêmes remboursés ces prestations. Une annulation du voyage de notre part doit intervenir au plus tard dans les 4 semaines avant le départ, sauf en cas de force majeure, troubles, grèves et autres événements qui laissent penser qu'un voyage est vivement déconseillé dans l'intérêt des voyageurs. En cas d'annulation de notre part, nous vous remboursons le prix intégral du voyage. Si le voyage est déjà entamé, le prix proportionnel aux prestations non fournies vous est remboursé. Un dédommagement supplémentaire est exclu à tout droit.

5. Passeport, visas, restrictions douanières

Pour les voyages en Slovénie, Croatie, Monténégro, Serbie et Bosnie-Herzégovine, prière de prendre note des dispositions prescrites concernant le passeport et les visas ainsi que des restrictions douanières. Prière de vous renseigner au moment de la réservation sur les documents requis. Unique Travel n'assume aucune responsabilité en cas de refoulement à l'entrée d'un pays si vous ne pouvez présenter les documents nécessaires. Vous êtes pleinement responsable des documents de voyage requis vous concernant. Les citoyens suisses et de l'UE peuvent entrer en Croatie et en Slovénie avec la carte d'identité ou le passeport valable et pour le Monténégro, la Serbie et la Bosnie-Herzégovine avec le passeport valable.

6. Réclamation

Si les prestations ne correspondent pas à la description du catalogue ou qu'elles présentent d'autres défauts, vous avez le droit et le devoir de demander à Unique Travel, au guide ou au représentant local d'Unique Travel une assistance immédiate et gratuite. En cas d'impossibilité d'obtenir une aide, vous devez exiger du guide ou du représentant local d'Unique Travel une attestation écrite de cette impossibilité. Ceci est une condition indispensable pour votre demande de dédommagement. Aucune réclamation ne sera prise en compte si elle n'a pas été formulée sur place. Vos réclamations et les attestations par écrit sont à nous adresser au plus tard 4 semaines après la fin prévue de votre voyage.

7. Responsabilité

Pour les prestations individuelles et voyages modulables nous agissons en tant qu'intermédiaire entre vous et les entreprises de transport, hôteliers, entreprises de location de voitures et autres prestataires de services indiqués dans notre catalogue. Nous pouvons vous garantir une sélection et un contrôle minutieux de ces entreprises. Nous ne prenons aucune responsabilité pour les itinéraires publiés. Pour les voyages forfaitaires, Unique Travel couvre les dommages directs en cas de décès, de coups et blessures ou de maladie survenus durant le voyage, pour autant qu'une faute soit imputable à la direction d'Unique Travel ou à une entreprise mandatée par Unique Travel (hôtels, etc.). En cas de décès, de coups et blessures ou de maladie survenus à l'occasion de transports par avion ou de l'utilisation d'entreprises de transport (bateau, car, etc.), les droits à dédommagement sont limités aux sommes qui résultent des conventions internationales ou des lois nationales en vigueur. Dans ces cas, une responsabilité plus étendue d'Unique Travel est exclue. En cas de retard sur les horaires officiels des entreprises de transport, pour quelque que raison que ce soit, Unique Travel ne prend aucune responsabilité pour les dommages et frais supplémentaires tels que nuitées d'hôtel, repas, taxi, expiration d'une prestation promise, perte de salaire, etc. En cas d'annulation des vols par la compagnie aérienne, les frais qui s'ensuivent sont à la charge du passager. La Convention de Varsovie de même que la Convention de Montréal prévoient un ensemble mondial de règles standards applicables au transport aérien international, surtout en ce qui concerne la responsabilité à l'égard des décès de passagers, des blessures subies par ces derniers, des bagages ou marchandises endommagés ou égarés et des retards de vol. En fonction de la convention signée et ratifiée par les Etats, l'une ou l'autre de ces conventions et les conditions y liées sont applicables. Pour connaître les Etats contractants qui ont signé et ratifiés la Convention de Montréal, veuillez consulter le site Internet «www.icao.int/icao/en/leb/mtl99.pdf». Dans la mesure où celle-ci n'est pas applicable, les conditions de la Convention de Varsovie restent en vigueur. Nous vous conseillons vivement de conclure une assurance. Indépendamment du fait que vous avez réservé un voyage forfaitaire ou un voyage modulable, les demandes de réparation au dommage sont exclues si celles-ci sont dues à une négligence vous incombant, à des négligences imprévisibles ou inévitables d'un tiers (qui n'est pas prestataire de service) ou à un cas de force majeure ou si un dommage ne pouvait pas être prévu ou évité en dépit du soin apporté par nous-même ou par le prestataire de service. Sous réserve des restrictions prévues dans les conventions internationales et les lois nationales relatives aux indemnités en cas de dommages issus de la non-exécution ou de l'exécution non réalisée en bonne et due forme du contrat.

8. Modifications de programme

Unique Travel se réserve le droit, également dans votre intérêt, de modifier des programmes ou certaines prestations convenues (p. ex. logement, type de moyens de transport, compagnies aériennes, excursions, etc.) si des événements imprévus l'exigent. Le cas échéant, vous serez informé aussi rapidement que possible par Unique Travel qui vous proposera une solution de remplacement.

9. Assurance

L'assurance frais d'annulation-assistance auprès de la compagnie ELVIA est obligatoire. En plus de l'assurance frais d'annulation obligatoire avec Assistance, nous vous recommandons de contracter une assurance frais médicaux et Bagages dans la mesure où vous n'avez pas déjà contracté des polices garantissant une couverture suffisante à cet égard.

10. Activités sportives

Parmi les hôtels que nous avons sélectionnés, nombreux proposent diverses activités sportives. Les installations mises à disposition ont en général une capacité restreinte, laissent parfois à désirer en matière de qualité et ne se trouvent pas toujours à proximité immédiate de l'hôtel. Les installations et les équipements appartiennent souvent à des tiers. Ceux-ci sont chargés d'organiser diverses activités sportives en collaboration avec notre hôtel ou sur sa demande. Bien entendu, nous n'avons sur ces tiers que peu d'influence, voire aucune. C'est pourquoi nous ne pouvons vous garantir que les sports mentionnés dans nos catalogues pourront être pratiqués en tout temps et sans réserve. Si un sport vous intéresse plus particulièrement, veuillez vous faire confirmer, avant le départ, que vous pourrez effectivement le pratiquer pendant vos vacances. Dans le cas contraire, nous ne pouvons assumer aucune responsabilité.

11. Souhaits du client

Nous nous ferons un plaisir de transmettre les souhaits du client aux prestataires. Toutefois, ceux-ci sont sans engagement et ne peuvent généralement pas être confirmés.

12. Ombudsman

En cas d'un éventuel litige, vous pouvez contacter l'ombudsman chargé de défendre la branche des agences de voyages. Cet ombudsman s'efforcera de parvenir à un accord équilibré et juste, et ce pour tout type de problèmes entre vous et nous, ou l'agence de voyages où vous avez réservé votre voyage. L'adresse de l'ombudsman est la suivante: Ombudsman de la branche suisse du voyage, Case postale 1422, 4601 Olten.

13. Prescription

Quel que soit leur motif, les prétentions d'indemnités contre Unique Travel sont prescrites après un an. Un délai de prescription commence le jour suivant la fin du voyage réservé.

14. Garantie

Nous sommes membre du Fonds de garantie de la branche suisse du voyage et vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation. Pour plus de détails, veuillez consulter le site d'Internet www.reisegarantie.ch.

15. Tour-opérateur

Unique Travel, SARL. Votre spécialiste pour la Croatie, le Monténégro, la Serbie et la Bosnie-Herzégovine.

16. Date de rédaction

Unique Travel se réserve le droit d'apporter des modifications ultérieures en ce qui concerne les offres et les prix indiqués après la date de rédaction (décembre 2009).

17. For juridique

Le rapport entretenu entre vous et Unique Travel est exclusivement régi par le droit suisse. Les plaintes à l'encontre d'Unique Travel doivent être déposées à Zurich.